



## COMMUNE DE LAPAN

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2016

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Madame Annie RADUGET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/06/2016

Présents : Mesdames Valérie CHARLES - Marie-Claude LADANNE - Nadège FOSSÉ – Messieurs Jean BORELLO – Jérémie DUPIN – Daniel GAURIAT – Patrick JACQ – Nicolas MALIN.

Procuration : Mme Jeanne-Marie LEGOFFE pouvoir à Mme Annie RADUGET.

Absent excusé: M. Michel BLIN

Secrétaire de séance: Mme Nadège FOSSE.

#### Le Conseil Municipal, a délibéré sur les points suivants:

- **Approuve** le compte-rendu de la dernière séance.
- **Donne pouvoir, à l'unanimité**, à Mme le Maire pour faire le nécessaire concernant la demande de Carine GAURY de bénéficier d'un temps partiel à hauteur de 80 % pendant un an renouvelable jusqu'au 3 ans de l'enfant. Au préalable Mme le Maire a informé le conseil municipal qu'un avis favorable a été donné par le comité technique paritaire du centre de gestion du Cher de la fonction publique territoriale.
- **Bilan de l'année 2015 de la forêt communal** :  
ONF : Recettes 617,56 €, Dépenses 1870,98 €, Différence – 1253,42 €  
Revenu net (HT)/hectare : - 28,22 € (rappel 2014 – 37,22 €).
- **Décide, à l'unanimité**, de ne pas adhérer au partenariat avec le conseil départemental du cher concernant le fonds de solidarité.
- **Décide, à l'unanimité**, de verser une subvention à la S.P.A. CHER « Les 4 vents » 18000 BOURGES calculé au nombre d'habitant soit 0,50 € x 195 H = 97,50 € concernant la mise en fourrière des chiens trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune. Donne pouvoir à Mme le Maire pour signer la convention entre la S.P.A. CHER et la Commune.
- **Informations** :
  - . **Fermeture annuelle de la mairie** : 3 au 26 Août 2016 inclus.

**. Horaire d'ouverture de la mairie à compter du 1<sup>er</sup> Septembre :**

Lundi et Jeudi de 9 H à 12 H et de 13 H 30 à 17 H 30.

**. Le repas du 14 Juillet :** aura lieu à midi à la salle des fêtes comme l'année passée.

Une partie du repas sera préparée par les membres du conseil municipal.

Une animation aura lieu avec une vingtaine de jeux traditionnels en bois  
( billard, jeux de lancer ...)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.